

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-023

L'an deux mille vingt trois, le 6 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31 janvier 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 22
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, M. Laurent GORYL, M. Jean-Claude DUPUY, M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Ludovic TURPIN donne pouvoir à Francis CUBERTAFON
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
 Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
 Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

OBJET :

Restauration d'un immeuble
en vue d'y accueillir l'Office
de Tourisme Intercommunal

Plan de financement

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant que la Communauté de Communes souhaite améliorer la qualité d'accueil des touristes en offrant un espace adapté à cette activité et fonctionnel pour les professionnels du tourisme ; que, les immeubles de la rue Jourdan seront restaurés en vue d'y accueillir l'OTI ;

Considérant que ce nouvel emplacement permettra à l'OTI de capter le flux touristique au cœur de la cité médiévale, afin d'assurer une médiation renforcée des points de visite et d'améliorer la mise en tourisme de la Tour du Plô située à proximité immédiate ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'engagement de cette opération, ainsi que son plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-après :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

| Dépenses | | Recettes | | |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|----------------|
| Nature | Montant en € HT | Financeurs | Montant en € | Taux |
| Maîtrise d'œuvre / Travaux / Divers | 1 148 000 € | Etat – DETR | 344 400 € | 30 % |
| | | Etat – DSIL | 229 600 € | 20 % |
| | | CD 87 –CDDI | 13 000 € | 1,13 % |
| | | <i>Sous-total :</i> | <i>587 000 €</i> | <i>51,13 %</i> |
| | | <i>Autofinancement :</i> | <i>561 000 €</i> | <i>48,87 %</i> |
| TOTAL : | 1 148 000 € | TOTAL : | 1 148 000 € | 100 % |

La secrétaire



S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.